

# Recommandations pour les projets de réemploi

L'étude réalisée par la FFB propose plusieurs recommandations, tirées des retours d'expériences, afin que les entreprises puissent se préparer au mieux à un marché incluant des matériaux de réemploi. En voici quelques-unes, synthétisées.

## Pour les réponses aux appels d'offres

**Privilégier les projets pour lesquels le gisement de produits à réemployer est identifié au préalable.**

**Voir les produits avant de répondre à l'appel d'offres.**

**Dans la mesure du possible, proposer plusieurs chiffrages :**

- un chiffrage dans le cas où le gisement est ou sera identifié par l'équipe projet et où les produits de réemploi seront fournis à l'entreprise ;
- un chiffrage d'approvisionnement, lorsqu'il existe, via un fournisseur « industriel » de matériaux de réemploi ;
- un chiffrage « plan B » avec fourniture de matériau neuf.

**Pour le chiffrage des travaux :**

- vérifier/clarifier les tâches et travaux qui incombent à l'entreprise ;
- ne pas sous-estimer le temps et la main-d'œuvre nécessaires ;
- mettre en valeur son expertise et les savoir-faire recherchés.

## **Concernant les aspects juridiques et assurantiels**

**Maîtriser le process de réemploi (déconstruction, transport, qualification, etc.).**

**Clarifier les rôles et responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans le projet.**

**Constituer une base d'information sur les matériaux à réemployer sur le chantier :**

- se renseigner sur les process subis par les matériaux depuis leur dépose jusqu'à leur livraison à l'entreprise ;
- demander un dossier technique ou tout autre élément permettant de caractériser le produit de réemploi (vie en œuvre précédente, photos, résultats d'essais potentiels, etc.).

**Tenir compte des risques possibles selon le matériau et son usage :**

- interroger son assureur en amont : une discussion est indispensable afin de valider les conditions d'assurabilité pour chacun des acteurs (maître d'ouvrage, entreprise, etc).